

VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du Conseil : 25 novembre 2014 En exercice..... 23 Présents21 Pouvoirs 2 Votants.....20

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 9 Décembre, à 19 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean BERTHAUD - Maire.

Etaient présents : M. Jean BERTHAUD, M. Guy SERGHERAERT, Mme Nadège PRENOIS, M Luc PISSIS, Mme Sophie VRAI, M. Guy DUSOULIER, Mme Miréla DENYS, Mme Catherine GRANIER, M Marc HOUBERT, M Thierry CIERNIAK, M Christian MONIN, Mme Valérie HENRY, Mme Anabelle MAZURIER, M Davy CRAGNOLINI, M Didier JORRY, Mme Nathalie COIGNOUX, Mme Elisabeth GROSELLIER, Mme Françoise FERNANDES, M Patrick SABATIER, M Frédéric NÉRAUD, M Stéphane HARDY.

Etaient représentés :

Mme Nadia BOUDJADI mandataire M Guy DUSOULIER
Mme Florence DEVAUX mandataire M Stéphane HARDY

Mme Sophie VRAI a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur BERTHAUD ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Monsieur BERTHAUD demande que soit respectée une minute de silence pour la mémoire de :

- Mme Geneviève CADEL née PAINCHAUD décédée le 3 novembre 2014 à l'âge de 85 ans, domiciliée 10 rue des Eperviers.
- M Jean CRONIER décédé le 21 novembre 2014 à l'âge de 90 ans, domicilié 6 rue de la République.
- M Raymond AGOGUE, décédé le 4 décembre 2014 à l'âge de 88 ans, domicilié 3, rue Ampère.
- M François DAUPHIN, décédé le 8 décembre 2014 à l'âge de 89 ans, domicilié 29, rue Georges Mairot.

Mme Sophie VRAI est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014.
La Procès verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1) Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire)

Monsieur le Maire rend compte des décisions qui ont été prises dans le cadre de ses délégations:

Commune

- ✓ **Décision n° 16-14** du 8.12.2014 relative à la signature de l'avenant au Protocole d'accord n° 450128COMMU avec la Fédération nationale des Cours musicaux Ruraux , 2 place du Général Leclerc à 94130 Nogent-sur-Marne, portant sur la modification du tarif de l'heure année, soit 1757,50 €, à compter du 01.01.2015, dans le cadre de l'éducation musicale à l'école primaire de Dordives.

- ✓ **Décision n° 17-14** du 8.12.2014, relative la signature de la convention conclue entre la ville de Dordives, le Centre Régional Information Jeunesse de la région Centre et l'Etat, pour le fonctionnement du P.I.J., suite à sa reprise par le Service municipal Enfance-jeunesse.
- ✓ **Décision n° 20-14** du 8.12.2014 relative à la signature du contrat avec la Société SRA SAVAC, Agence de Montargis sise à Villemandeur, pour l'entretien des séparateurs à hydrocarbures, au prix forfaitaire annuel de 1 983,85 € TTC et traitement des déchets à 212 € la tonne, à compter du 01.01.2015.

Service de l'Eau et de l'assainissement

- ✓ **Décision n° 18-14** du 8.12.2014 relative à la signature de contrats avec la Société Giennoise d'Assainissement à Amilly, à compter du 01.01.2015, pour :
 - L'entretien des postes de relevage et du réseau Eaux Usées, pour un montant forfaitaire de 1 422 € HT par intervention avec un maximum de 10 m³ de déchets,
 - L'épandage des boues de la station d'épuration pour un montant forfaitaire de 11,05 € HT le m³.
- ✓ **Décision n° 19-14** du 8.12.2014 relative à la signature de contrats avec la Société SRA SAVAC, Agence de Montargis sise à Villemandeur, à compter du 01.01.2015, pour les prestations suivantes :
 - Evacuation et mise en décharge des effluents de dégrillage de la station d'épuration,
 - Entretien du bassin de deferrisation.

Point non suivi d'un vote.

2) Finances communales – Rapporteur M BERTHAUD.

Vu la commission des finances en date du 5 décembre 2014 pour l'ensemble des points suivants :

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget :

Il est proposé d'autoriser M le Maire comme le prévoit la loi à engager les dépenses d'investissement de l'année 2015 avant le vote du budget dans la limite des crédits représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, dans la limite suivante :

Chapitre 21 : 80 000€
Chapitre 23 : 15 000€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux :

Il est proposé d'autoriser M le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre de la construction d'un restaurant municipal.

Le taux de la subvention au titre de la DETR serait le 35 % sur le coût hors taxes des travaux.

Monsieur le Maire précise que le projet sera élaboré au cours du premier semestre de l'année 2015 pour ensuite être présenté lors d'une réunion spécifique au conseil municipal et ensuite aux différents partenaires de l'école dans le cadre d'une large concertation, la population sera également informée du contenu du projet.

Monsieur Dusoulier précise que la salle polyvalente de l'école primaire est actuellement utilisée comme restaurant scolaire, il indique que du mobilier sera commandé à la rentrée de janvier 2015 pour permettre un accueil des enfants à la cantine dans de bonnes conditions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

Demande de subvention dans le cadre des travaux de la 19^{ième} tranche de l'assainissement :

Après de l'agence de l'Eau Seine Normandie pour :

- 1) La réalisation des études préalables en vue de l'extension du réseau d'assainissement -19^{ième} tranche (secteur petit et grand sous les Vignes, rue des Closeaux et chemin du bois d'Haies/partie basse) – le bureau d'études retenu est ECMO pour un montant de 24 402,70€ HT soit une subvention attendue de 50% représentant 12 201,35€.
- 2) La réalisation du diagnostic du réseau d'assainissement de la commune (état des lieux du réseau, recherche des anomalies et proposition de programme de travaux) – le bureau d'études retenu est EF Etudes (Loire Atlantique) pour un montant de 33 750 €. Le montant de la subvention attendue est estimé à 50% du coût de réalisation du diagnostic, soit 16 875€.

Après du Conseil général pour:

- 1) La réalisation du diagnostic assainissement du réseau de la commune par le bureau d'étude EF Etudes (Loire Atlantique) pour un montant de 33 750 € et sollicitant une aide financière au taux le plus élevé soit 10%, représentant la somme de 3 375€.

Monsieur Berthaud remercie M Monin pour son implication à traiter ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les présentes délibérations.

3) Vote de différents tarifs communaux :

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité vote différents tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2015, concernant respectivement :

- ✓ Le marché hebdomadaire
- ✓ Les droits de places
- ✓ Les concessions et le columbarium
- ✓ Le prix de l'heure facturée à Vallogis pour l'entretien des espaces verts
- ✓ Les photocopies
- ✓ Les débits de boisson
- ✓ Les terrasses
- ✓ Les loyers
- ✓ Les locations de salle
- ✓ Les insertions dans le bulletin municipal
- ✓ Les emplacements pour le marché campagnard, pour le marché de Noël
- ✓ La location de différents matériels
- ✓ La mise à disposition de la péniche et de la prairie des Etangs

Tarifs du Musée du Verre. Rapporteur Mme Prénais.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité vote les nouveaux tarifs applicables au Musée du Verre et de ses Métiers à compter du 1^{er} janvier 2015.

M Houbert fait remarquer qu'il convient de préciser que l'accès est gratuit au Musée pour les Dordivois toute l'année et non pas exclusivement lors des journées du patrimoine. Le libellé est modifié sur ce point.

Adhésion à la démarche de la chambre d'agriculture pour la mise en place du futur marché de producteurs de Pays. Rapporteur M Cierniak.

Il est proposé d'adhérer à la démarche de la chambre d'agriculture du Loiret pour la mise en place du futur Marché des Producteurs de Pays (MPP).

Le coût de la mise en place d'un marché s'élève à 1 000 € HT la première année, auquel s'ajoute la cotisation annuelle de 155€ HT.

Le marché de producteurs sera installé Place des Fêtes, il aura lieu en soirée chaque 1^{er} vendredi du mois entre le 1^{er} avril et le 30 septembre.

Il est proposé que le montant du tarif pour le ml soit de 1€.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

M Cierniak précise que les commerçants du marché hebdomadaire ne sont pas intéressés pour vendre leurs produits à l'occasion du marché des producteurs de Pays.

M Berthaud souligne cette initiative intéressante et innovante à laquelle des jeunes artisans nouvellement installés pourraient participer.

4) Affaires scolaires – Rapporteur M Dusoulier

Participation de la commune à un séjour en classe de neige pour quatre enfants scolarisés à l'école Sainte Jeanne d'Arc de Ferrières-en-Gâtinais et domiciliés sur la commune de Dordives.

VU la commission des affaires scolaires en date du 4 décembre 2014.

M Dusoulier précise que la commune de Dordives a toujours soutenu des projets sur du long terme, tels que les classe de mer ou de neige, or dans le cas présent il s'agit d'une sortie à la neige.

Le conseil après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et des pouvoirs décide de ne pas voter la participation.

5) Culture – Rapporteur Mme Prenoï.

Prix des places pour la soirée Tzigane et Klezmer.

Il est proposé de voter le prix des places à l'occasion de la soirée Tzigane qui sera donnée le 14 février 2015 selon les propositions suivantes :

- Adultes : 12 €
- Enfants et adolescents âgés de 6 à 16 ans : 7 €

Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Mme Prenoï précise que la musique Klezmer est originaire d'Europe centrale. Elle remercie les personnes qui étaient présentes à la soirée Magic Hall et au récent concert donné par les Folies Françaises.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

6) Affaires diverses :

1) Indemnités de conseil et de confection budgétaire allouées au trésorier.

Le conseil après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et des pouvoirs vote l'indemnité de conseil et de confection budgétaire au trésorier intérimaire de la trésorerie de Ferrières en Gâtinais, à compter du 24 octobre 2014.

M Hardy, Mme Devaux (mandataire M Hardy) et M Jorry s'abstiennent au moment du vote.

M Cierniak et M Houbert votant contre.

2) Signature d'une convention cadre avec GRDF de mise à disposition de bâtiments communaux pour l'hébergement de télé relève des compteurs gaz. Rapporteur M Monin.

GRDF a obtenu l'aval du ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie pour lancer le déploiement généralisé du compteur communicant gaz pour les particuliers dénommé GAZPAR.

Cette infrastructure permettra une facturation systématique sur index réel sans dérangement des clients avec une fiabilité accrue.

La mise en œuvre de cette technique nécessite :

- le remplacement avec un module radio des compteurs présents chez les clients
- l'installation sur des points hauts de concentrateur (boîtier) permettant la communication des index entre les compteurs des clients et le système d'information de Grdf
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information.

La convention consiste à formaliser une liste de bâtiments communaux pouvant héberger un concentrateur sur la commune.

Grdf prendra en charge l'intégralité des travaux d'aménagement des bâtiments et indemnisera la commune par une redevance de 50€ par site.

Il est proposé d'autoriser M le Maire à signer la convention cadre.
Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente délibération.

3) Remplacement d'un délégué auprès de la SPL Ingénov 45

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2013 décidant de la participation de la commune à la Société Publique Locale d'ingénierie au service des territoires du Loiret dénommée Ingénov 45.
Vu la désignation lors du conseil municipal le 2 avril 2014 de M Marc Houbert en qualité de représentant de la commune.

Considérant que M Marc HOUBERT souhaite se retirer de ladite SPL, il est proposé de nommer M Christian MONIN en qualité de représentant de la commune.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne M Christian MONIN en qualité de délégué de la commune auprès de la SPL « Ingénov 45 ».

Informations :

M le Maire fait part de différents courriers :

De M. NERAUD, Conseiller général informant M le Maire de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 056,83 €, pour l'année 2013-2014, dans le cadre de l'enseignement musical à l'école primaire de Dordives.

De M. NERAUD, Conseiller général informant M le Maire de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 118 € pour le concert « Les Folies Françaises » qui a été donné à l'église de Dordives le 7 décembre 2014.
M Berthaud remercie M Néraud et précise que lors de ce concert il y avait une quarantaine de personnes présentes et que les artistes atteignaient l'excellence.

M le Maire communique au conseil les informations relatives :

A la réunion d'information le jeudi 11 décembre 2014 en mairie en présence de RFF et de la SNCF, dans le cadre des travaux d'allongement des quais de la gare de Dordives.

Au marché de Noël organisé les 13 et 14 décembre prochains sur le parking du magasin Intermarché. M le Maire précise que des associations locales participeront et que 19 stands seront installés, il conclut en indiquant qu'il y aura la présence du Père Noël, de plusieurs musiciens, d'une petite ferme le dimanche avec 1 clown. Il indique que l'inauguration aura lieu à 11 h 30 le samedi matin.

Au réveillon solidaire du Nouvel An à l'espace citoyen, le 31 décembre à partir de 20 H. M Berthaud précise que cette soirée est entièrement gratuite. M le Maire souligne que cette soirée est à l'initiative de citoyens Dordivois sur la base du volontariat, la commune met à disposition la salle, mais aucune aide financière n'est apportée par la collectivité.

Aux vœux du Maire qui se dérouleront à la salle des fêtes, le vendredi 9 janvier 2015 à 19 H 30.

M le Maire fait ensuite part des remerciements :

De M Didier Poillerat Directeur du CHAM pour les travaux d'insonorisation réalisés dans les locaux du Centre de Consultations médicales.

De la Maison de Retraite de Dordives pour le sapin offert à l'occasion des fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.


MAIRIE de DORDIVES
45 (Loiret)
Jean BERTHAUD